

2. PRÉSENTATION DE KARINE BERGERON ET PHILIPPE LEGAULT, DES ASSOCIÉS DSC, CONCERNANT LES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Karine Bergeron et Philippe Legault présentent les principaux constats et recommandations du projet de rapport de diagnostic organisationnel préparé pour le CCEBJ (voir le sommaire de la présentation à l'[Annexe 2](#)).

3. DISCUSSION DES MEMBRES CONCERNANT LE DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Les membres discutent les propositions et les recommandations avec Mme Bergeron et M. Legault, pour arriver à un consensus concernant les actions ultérieures du CCEBJ, dans l'absence des employés du secrétariat.

Jeudi, 29 juin 2017

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de Manon Cyr, appuyée par Caroline Girard, l'ordre du jour est adopté tel que modifié.

5. ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES 201^E ET 202^E RÉUNIONS (26 AVRIL ET 2 MAI 2017)

Sur une proposition de Chantal Otter Tétreault, appuyée par François Provost, le compte rendu de la 201^e réunion, tenue à Montréal le 26 avril 2017, est adopté tel quel.

Sur une proposition d'Annie Déziel, appuyée par Ginette Lajoie, le compte rendu de la 202^e réunion, tenue par courriel le 2 mai 2017, est adopté tel quel.

6. ADMINISTRATION

- a. Adoption de la résolution autorisant la vice-présidente à signer les chèques et effets bancaires pour l'année 2017-2018*

Sur la foi d'une résolution du Comité exécutif du Grand Conseil des Cris la désignant comme vice-présidente du CCEBJ, les membres adoptent à l'unanimité la Résolution 2017-01-29 autorisant Chantal Otter Tétreault à signer les chèques et effets bancaires.

- b. Adoption des états financiers pour l'année financière se terminant le 31 mars 2017*

Le secrétaire présente les faits saillants des états financiers de l'année financière se terminant le 31 mars 2017. Sur une proposition de Manon Cyr, appuyée par Jean-Yves Savaria, les états financiers de l'année 2016-2017 sont adoptés à l'unanimité.

- c. Adoption du rapport des activités de l'année 2016-2017*

Les membres examinent le projet de rapport des activités de l'année 2016-2017 dont le Comité administratif a fait une première révision. Sur une proposition de Jean-Yves Savaria, appuyée par Pascale Labbé, le rapport des activités est adopté tel quel.

d. Projet de résolution concernant la révision salariale de l'agente de secrétariat

Les membres examinent la proposition de révision salariale présentée par le Comité administratif, concernant le poste d'agente de secrétariat, pour l'année financière 2017-2018. En tenant compte du fait que le CCEBJ prévoit élaborer une politique salariale au cours de la prochaine année, les membres approuvent la Résolution 2017-06-29-02 augmentant le salaire de l'agente de secrétariat de 2%, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2017.

7. PRIORITÉS 2015-2017

a. Évaluation environnementale stratégique (ÉES) et modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement

Le CCEBJ a transmis la lettre faisant part de son intérêt à être consulté durant l'élaboration des règlements d'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) dont le régime d'autorisation a été modernisé. Une membre mentionne que les règlements toucheront d'abord le régime d'autorisation et la procédure d'évaluation environnementale appliquée au Québec méridional. Ceci comprendra des listes de projets qui demeureront assujettis à une autorisation et une autre des projets pour lesquels une déclaration de conformité suffira. Le MDDELCC invitera vraisemblablement le CCEBJ à une rencontre à cet effet sous peu.

Les questions touchant l'ÉES seront abordées par la réglementation ultérieurement.

Les membres s'accordent sur le fait que ce dossier est prioritaire et nécessite une attention particulière.

b. Prise en compte des effets cumulatifs

L'analyste a préparé une note explicative pour faire le points concernant les travaux sur les effets cumulatifs et présenté les grandes lignes du projet d'étude sur les pratiques exemplaires de prise en compte des effets cumulatifs, autant sur le plan régional qu'à l'échelle des projets. Le Sous-comité sur les effets cumulatifs tentera de tenir une conférence téléphonique avec le consultant pressenti à cet effet.

c. Examen des plans d'aménagement forestier intégrés tactiques (PAFIT)

Pour effectuer son examen des PAFIT de la période 2018-2023, le CCEBJ souhaite tenir compte des rapports des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire, du Conseil Cris-Québec sur la foresterie et des groupes de travail conjoints. Or, ces rapports seront disponibles seulement au moment de la consultation publique que prévoit mener le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) sur les PAFIT en août 2019. Le CCEBJ écrira au MFFP pour signifier qu'il entreprendra son examen des PAFIT, en vertu de la CBJNQ, durant la consultation publique, et que le délai de 90 jours pour commenter s'appliquerait dès lors. Le CCEBJ souhaite toutefois amorcer le travail avec des experts en foresterie avant le dépôt des PAFIT, entre autres pour peaufiner ses critères et indicateurs d'analyse.

8. ÉTAT DES TRAVAUX SUR LA PLANIFICATION TERRITORIALE : ÉLABORATION DE RECOMMANDATIONS AU GREIBJ CONCERNANT LE PROJET DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT INTÉGRÉ DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (PRDIRT)

L'analyste fait d'abord un suivi de l'avis du CCEBJ concernant la participation du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James (GREIBJ) à l'élaboration du Plan d'affectation des terres publiques (PATP) en terres de catégorie III. Suite au dépôt de l'avis du CCEBJ, en mars 2017, le GREIBJ a relancé les travaux de son Comité de Ressources naturelles sur la base des « Règles de fonctionnement » proposée par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Depuis, le Sous-comité sur la planification territoriale a amorcé ses travaux afin de présenter un avis au GREIBJ concernant la confection du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Le Sous-comité prévoit soumettre un projet d'avis au CCEBJ afin qu'il soit transmis d'ici la fin de l'été. L'avis mettra en évidence l'opportunité que représente l'élaboration du PRDIRT, pour les Cris et les Jamésiens, afin de développer pour la première fois une vision régionale intégrée du développement et de la conservation.

9. SUIVI DES DOSSIERS

a. Participation publique : guide pour les promoteurs

L'analyste a présenté la première version du Guide à l'intention des promoteurs concernant le processus du chapitre 22 et la participation publique. Les membres du Groupe de travail, qui comprend des membres des comités d'évaluation et d'examen, ont fourni leurs commentaires. Le Groupe prévoit compléter le Guide à l'automne 2017.

b. Projet de loi 132 sur la conservation des milieux humides et hydriques

L'Assemblée nationale du Québec a adopté le projet de loi 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques. Selon une membre, les modalités d'application du régime de compensation prévu par la Loi en milieu nordique seront clarifiées sous peu. Il y a lieu de préciser, par exemple, l'arrimage de la Loi avec les exigences que peut imposer l'Administrateur, suite aux recommandations du Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (COMEX), aux promoteurs de projets perturbant un milieu humide ou hydrique.

c. Examen des processus fédéraux d'évaluation environnementale

Le Gouvernement du Canada mettra en ligne un « Document de travail » présentant les principales orientations retenues en réponse aux consultations concernant les processus d'évaluations environnementale et réglementaire visant la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale - 2012 (LCÉE), la Loi sur les pêches, la Loi sur la protection de la navigation et l'Office national de l'énergie. Les personnes et citoyens intéressés auront l'occasion de commenter le document de travail.

Une membre explique que l'Agence canadienne d'évaluation environnementale formulera des recommandations à la ministre à l'automne 2017 concernant des changements potentiels à la LCÉE, aux politiques ou aux règlements. En ce qui concerne la Loi sur les pêches, un membre estime que la réaction de Pêches et Océans Canada aux

recommandations du Comité permanent des pêches et des océans est largement favorable. Il faut s'attendre à des modifications législatives visant à renforcer les protections des pêches.

Les membres s'accordent sur le fait que le CCEBJ devra régir au Document de travail publié par le Gouvernement du Canada dans une future rapprochée. En outre, le CCEBJ réitérera son intention de demeurer informé des modifications législatives proposées afin de commenter, s'il y a lieu.

d. Enjeux de rétablissement du caribou forestier

Le consultant auquel le CCEBJ a fait appel prévoit déposer sa synthèse de connaissances et des actions pour le rétablissement du caribou forestier en juillet 2017.

Le secrétaire mentionne que la lettre concernant l'arrimage de la planification forestière avec la stratégie de rétablissement du caribou forestier a été envoyée à l'attention du Ministre Luc Blanchette, du MFFP, le 9 juin 2017. La réponse du ministère est attendue.

e. Collaboration avec les comités d'évaluation et d'examen du chapitre 22 du chapitre 22

Les membres sont d'avis qu'une meilleure collaboration avec les comités issus du chapitre 22 sera fructueuse. Ils s'accordent, par contre, de reporter cette item à une réunion ultérieure étant donné la charge de travail actuelle.

f. Recommandations concernant la révision des annexes 1 et 2 du chapitre 22

Le secrétaire reformulera le projet de lettre concernant le suivi des recommandations du CCEBJ concernant la révision des listes de projets assujettis ou exemptés (annexes 1 et 2) formulées en 2008 et 2014.

10. PRÉSENTATION DU CONSORTIUM OURANOS, CONCERNANT LA MISE À JOUR DU PORTRAIT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES

Les présentatrices d'Ouranos font le point concernant les travaux sur le portrait des impacts des changements climatiques et des mesures d'adaptation en Eeyou Istchee Baie-James (voir le sommaire à l'[Annexe 3](#)).

Amorcé par :

Marc Jetten
Secrétaire exécutif
Le 20 juillet 2017

Complété par :

Graeme Morin
Analyste en environnement
Le 30 novembre 2017

ANNEXE 1 : PRÉSENTATION DE VALÉRIE GUINDON DU MFFP CONCERNANT LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DES PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER INTÉGRÉS TACTIQUES (PAFIT)

Madame Guindon explique qu'un délai supplémentaire jusqu'au 28 février 2018 sera accordé au MFFP et à ses partenaires afin de favoriser l'intégration des préoccupations et objectifs concertés provenant du milieu dans chaque Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) des 17 unités d'aménagement de la région Nord-du-Québec.

Ce délai additionnel s'avère essentiel pour assurer la réalisation d'une planification forestière davantage représentative des préoccupations régionales. Le délai permettra aussi de respecter la durée des consultations convenues avec les partenaires régionaux et balisées par l'harmonisation du nouveau régime forestier adapté, préalables à la période de consultations publiques officielles.

Les travaux à réaliser avec les partenaires en amont du processus de consultation publique se poursuivront donc jusqu'en février 2018. Le mois de mars 2018, est réservé aux porteurs de dossiers du MFFP qui doivent conclure les analyses après réception des derniers livrables fournis par les Tables de gestion intégrée des ressources. Quant au mois d'avril 2018, il est destiné à l'intégration des conclusions de l'ensemble des dossiers qui seront traités à l'intérieur de chaque PAFIT. Ainsi, en mai 2018, les préconsultations débuteront pour en arriver à l'entrée en vigueur des 17 PAFIT en août 2019 au terme de la période requise pour réaliser le processus de consultation.

Le MFFP reconduira les PAFIT 2013-2018 au 1^{er} avril 2018 pour la période 2018-2023. Cependant, les nouvelles possibilités forestières, déterminées par le Forestier en chef en novembre 2016, y seront intégrées puisque celles-ci doivent entrer en vigueur au 1^{er} avril 2018. Ce PAFIT sera soumis à la consultation publique en 2017 comme le prévoit la loi. Un processus de modification du PAFIT 2018-2023 sera amorcé en vue d'une consultation publique en mars 2019 et le dépôt d'un PAFIT modifié en août 2019.

Si, suivant la mise en vigueur du PAFIT au 1^{er} avril 2018, de nouveaux objectifs concertés sont convenus avec les partenaires et que ceux-ci peuvent être intégrés à la planification opérationnelle avant l'adoption du PAFIT 2018-2023, le MFFP prendra des mesures pour intégrer ces éléments à cette planification.

L'engagement du personnel du MFFP et de ses partenaires à réaliser un travail de concertation rigoureux et à favoriser des échanges constructifs et efficaces sont des conditions essentielles pour assurer le succès de ce mandat. Au cours des prochains mois, le respect du nouveau calendrier de travail sera une priorité pour la Direction générale du secteur nord-ouest pour atteindre l'objectif commun.

Madame Guindon affirme que l'implication du CCEBJ jouera un rôle important dans le succès de l'entreprise. C'est en unissant les forces que le MFFP et les différentes parties prenantes, incluant le CCEBJ, franchiront chacune des étapes qui mèneront à l'atteinte de cet objectif. En concluant, elle réitère qu'ensemble, c'est possible

ANNEXE 2 : PRÉSENTATION DE KARINE BERGERON ET PHILIPPE LEGAULT, DES ASSOCIÉS DSC, CONCERNANT LES RÉSULTATS DU DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL

Madame Bergeron et Monsieur Legault illustrent la méthodologie utilisée pour effectuer le diagnostic : entrevues avec des membres actuels et anciens, entretiens avec les employés, observation lors d'une réunion du CCEBJ, analyse de la documentation, et discussion avec le comité administratif. Les objectifs de l'exercice étant (1) de constater les points forts du fonctionnement du comité, et (2) d'identifier les points qui pourraient être améliorés. Les présentateurs expliquent, donc, que le rapport fourni le 22 juin 2017 pourra servir comme outil pour une discussion approfondie par les membres du CCEBJ.

Ensuite, Mme Bergeron et M. Legault brossent le tableau des points forts qu'ils ont constatés (p.ex. la planification stratégique du CCEBJ, le fonctionnement des sous-comités du CCEBJ). Ils illustrent également les éléments du fonctionnement du comité qui pourraient faire l'objet d'améliorations (p.ex. élaboration d'outils de travail adaptés et d'un programme d'accueil pour les membres entrants, ainsi que la standardisation des descriptions de postes).

En concluant, les présentateurs offrent une feuille de route détaillée pour amorcer les améliorations proposées.

ANNEXE 3 : PRÉSENTATION DE STÉPHANIE BLEAU, CAROLINE LARRIVÉE ET REBECCA HENNIGS, DU CONSORTIUM OURANOS, CONCERNANT LA MISE À JOUR DU PORTRAIT DES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN EYYOU ISTCHEE BAIE-JAMES ET DES MESURES D'ADAPTATIONS

Les présentatrices d'Ouranos font état des travaux entrepris pour l'élaboration du rapport. Elles mentionnent que le rapport sera sous forme de synthèse, en langage accessible pour les parties prenantes, et aura comme objectifs :

- 1) D'offrir un sommaire de l'information pour le territoire d'Eeyou Istchee Baie-James concernant les changements climatiques et l'identification de lacunes de connaissances ;
- 2) D'élaborer de recommandations concernant les besoins d'acquisition de connaissances (i.e. recherches) ; et,
- 3) De soutenir les multiples niveaux de gouvernance dans les processus décisionnels, ainsi que dans la priorisation des initiatives d'adaptations.

Ensuite, elles illustrent la méthodologie entreprise pour l'élaboration du rapport, ainsi que les cinq axes thématiques de son contenu :

1. Connaissances concernant les changements appréhendés relatifs au système climatique (c.-à-d. température, précipitation, etc.);
2. Connaissances relatives aux impacts appréhendés sur les écosystèmes;
3. Connaissances sur les impacts prévus sur la santé;

4. Connaissance des impacts sur les infrastructures; et,
5. Connaissances reliées aux initiatives d'adaptations.

Les représentantes d'Ouranos soulignent l'importance de valider les orientations de travail et la structure de l'ébauche du rapport avec les membres du CCEBJ pour s'assurer que l'étude répond à leurs besoins. En concluant, les membres du CCEBJ offrent leurs commentaires et leurs consignes concernant l'élaboration du rapport.